

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2020

I – PRESENTATION GLOBALE

Section	Dépenses €	Recettes €
Fonctionnement	5 760 212,64	5 760 212,64
Investissement	2 556 026,80	2 556 026,80
TOTAL	8 316 239,44	8 316 239,44

2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2020, comme pour les années précédentes, nous avons essayé de nous rapprocher au plus près des recettes et des dépenses réelles de 2019 et d'anticiper les évolutions probables de 2020 pour inscrire les lignes budgétaires tant en dépenses qu'en recettes.

2.1 – Les charges à caractère général (1,390 M€, soit 24,13 % des dépenses).

En 2020, les dépenses à caractère général sont augmentées par rapport à celles réalisées en 2019. Même si leur niveau est toujours strictement surveillé, elles ont été réévaluées pour permettre d'assurer des dépenses non prévues destinées à faire face à la crise du COVID-19 et notamment l'achat de matériels de protection. On constate toutefois,

Malgré l'importance des charges incompressibles liées à l'accroissement des normes (notamment en formations et habilitations du personnel, en dépenses liées à la dématérialisation, à la sécurité informatique, aux nouvelles réglementations), la prévision des charges à caractère général pour 2020 reste inférieure à celle de l'année 2016 qui s'élevait à 1,462 M€.

Tous les services sont ainsi sollicités pour optimiser leurs dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'eau et d'assainissement se sont stabilisées en 2019 suite à la nouvelle délégation de service public passée entre la Métropole et la SEMM. Le recensement des compteurs de la commune a eu un effet bénéfique (34 600 € contre 80 000 € en 2018). Les consommations de l'année 2020 devraient être équivalentes à 2019.

Même si la commune procède depuis quelques années à la modernisation de son réseau d'éclairage public et de l'éclairage dans les bâtiments, les charges liées à l'énergie retrouvent leur niveau de 2015 en raison notamment de la création de points lumineux couplée à une augmentation du coût de l'électricité. De même, la hausse du prix du gaz a impacté le montant total de la facture, à partir de juin 2019 (hausse due aux modalités d'application de la réforme du stockage).

En 2020, les crédits inscrits pour les dépenses des carburants et combustibles (fuel domestique) sont en légère baisse par rapport à 2019. Lors du remplacement des véhicules municipaux, l'électrique est désormais privilégié (un véhicule pour le complexe sportif ainsi que pour l'entretien des bâtiments ont été acquis en 2019). Le niveau de ce poste de dépense devrait diminuer encore au cours des prochains exercices car les chaudières au fuel sont peu à peu remplacées à l'instar de celle du gymnase.

Les dépenses d'alimentation resteront stables en 2020.

Le travail en profondeur sur les pratiques des agents et des utilisateurs des locaux ainsi que sur la qualité des produits au meilleurs prix (les produits sont testés avant achat), se poursuit. Les dépenses de fournitures d'entretien, sont encore en légère diminution. Les crédits sont maintenus au même niveau que le réalisé de 2019.

Les crédits inscrits au 60632 - fournitures de petit équipement - sont très largement augmentées par rapport à 2019. Ceci pour faire face à l'achat d'équipements nécessaires à la crise sanitaire (visières, masques ...)

Les dépenses relatives aux vêtements de travail et aux fournitures administratives sont maintenues au même niveau. Les efforts ont été demandés aux différents services qui ont joué le jeu, les dépenses réalisées sur ces postes ne sont maintenant plus compressibles.

Les dotations de la commune pour les fournitures et les sorties scolaires sont fonction du nombre d'élèves. Elles atteignent 15 648,50 € pour l'école maternelle et 33 281 € pour l'école élémentaire.

L'article 611 concerne la participation communale à la société SODEXO, titulaire de la DSP du service de restauration scolaire. Cette participation est diminuée en 2020 du fait de la diminution du nombre des repas facturés au titre de la participation communale, en raison de la fermeture des écoles pendant la crise du COVID-19.

Les crédits inscrits au compte 61521 – entretien de terrains – qui concerne les travaux de plantation, d'entretien des espaces et de la falaise de la ZAC Jérôme sont portés à 18 000 € pour 2020.

Les crédits inscrits au 615221 – entretien de bâtiments publics – restent stables par rapport au réalisé 2019 (44 500 €). Ces crédits permettent de faire face aux travaux d'entretien des bâtiments communaux dont certains sont anciens et nécessitent des interventions.

La somme nécessaire à l'entretien des voies et réseaux inscrite à l'article 615232, est maintenue à 50 000 €. Ces dépenses concernent essentiellement l'entretien du réseau d'éclairage public et la mise en place des illuminations par le titulaire du marché.

Les dépenses d'entretien des véhicules (compte 61551) sont maintenues au niveau du prévisionnel de 2019 même si la commune poursuit son plan de remplacement des véhicules les plus vétustes. Il est prévu le remplacement du véhicule du CCFF.

Les coûts de maintenance (65 000 €) ont été nettement revus à la baisse par rapport au réalisé de 2017 (76 400€) grâce à la mise en place d'une véritable politique d'achat et la négociation des contrats et marchés au plus juste. Ils concernent les contrôles réglementaires obligatoires de plus en plus nombreux, la maintenance des logiciels informatiques, la maintenance du parc de copieurs, le contrôle et l'entretien des alarmes, des ascenseurs, des chaudières...

Les crédits inscrits en 2020 pour la formation des agents, sont augmentés par rapport au réalisé de 2019 en raison notamment des recyclages et habilitations nécessaires au personnel technique et au coût de la formation continue des agents de police municipale. Les crédits portés sur ce compte doivent permettre de faire évoluer les pratiques du personnel par rapport aux directives du gouvernement et aux évolutions de la réglementation.

Le compte 6227 concerne les dépenses relatives aux frais d'actes et de contentieux. Ce poste a été légèrement augmenté pour l'année 2020 afin de permettre d'absorber les honoraires d'avocats nécessaires à la prise en charge et au suivi juridique des contentieux.

Le compte 6228 – Divers – est stable par rapport au réalisé de 2019. Ces crédits sont destinés à financer les projets d'activités du Centre Municipal de Loisirs et du Carrefour des Jeunes mais aussi l'activité piscine et les sorties des scolaires ainsi que les spectacles organisés par la municipalité.

Le coût des transports collectifs est inscrit au budget pour 25 000 € en 2020. Ces crédits servent en grande partie à couvrir les dépenses relatives au transport des scolaires pour les sorties réalisées par les enseignants mais aussi pour le bus permettant aux élèves de se rendre à l'activité piscine ainsi que pour les sorties des accueils de loisirs. Depuis 2019, ce poste de dépense a diminué car il a été demandé au service jeunesse (CML et Carrefour Jeunes) de privilégier la venue d'intervenants sur place pour des activités innovantes plutôt que de déplacer les enfants vers les activités.

2.2 – Les charges de personnel (3,182 M€) constituent la part la plus importante du budget de fonctionnement (55,26 %). Les dépenses réalisées en 2019 ont été augmentées de 7% afin de couvrir les dépenses induites par l'augmentation des cotisations, les charges liées aux avancements, aux reclassements réglementaires ainsi qu'au régime indemnitaire. Nous devons également faire face au paiement des heures supplémentaires et des astreintes.

2.3 – Les autres charges de gestion courante (0,311 M€) représentent 5,40 % des dépenses. Elles concernent les indemnités et cotisations diverses des élus, les frais de missions, les créances admises en non-valeur, les contributions aux organismes de regroupement ainsi qu'aux communes

supportant le coût de la scolarisation d'enfants dont les familles résident sur la commune, enfin, les subventions aux associations et au CCAS, dont la dotation est portée en 2020 à 40 000 €.

2.4 – Les charges financières (0,030 M€) représentent 0,52 % des dépenses de fonctionnement, il s'agit des intérêts de la dette. Elles sont en diminution sensibles (2017 : 0,056 M€ - 2018 : 0,045 M€ - 2019 : 0,036 M€).

2.5 – Un crédit de 40 000 € a été inscrit au titre des dépenses imprévues (0,69% des dépenses).

2.6 – Les charges exceptionnelles (titres annulés ou remboursements de « trop perçus » sur participations) figurent pour 0,21 % des dépenses, soit 0,012 M€.

2.7 – Les dotations aux amortissements représentent 3,35 % des dépenses, soit 0,193 M€.

2.8 – Les dotations aux amortissements et provisions représentent 1,09 % des dépenses, soit 0,63 M€. Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision doit être constituée à hauteur du montant de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru (ces provisions concernent des affaires d'urbanisme et un contentieux contre une des entreprises ayant réalisé les travaux de la crèche).

2.9 – La somme de 0,090 M€ soit 1,56 % des dépenses a été inscrite au compte 739 pour couvrir notamment le reversement de la part communale au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC – 8 836 €) ainsi que le prélèvement au titre de l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation pour 76 964 € (74 608,39 € ont été versés en 2019). La commune bénéficie cette année d'une augmentation contenue. Les logements du Picoussin et du Clos des Caneuves ont été livrés courant 2018. Le prélèvement pour l'année 2019, intégré au BP 2020 est donc concerné.

2.10 – Le prélèvement pour financer la section d'investissement s'élève à 0,449 M€ (7,79% des dépenses). En 2017, nous étions à 0,748 M€, en 2018, à 0,450 M€ et 0,288 M€ en 2019. Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement engagées depuis quelques années et malgré la diminution des dotations de l'Etat, les économies dégagées reviennent à leur niveau de 2018.

Le total des prélèvements issus de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement s'élève donc à 0,642 M€ (en augmentation de 24,23 % par rapport à 2019).

3 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

3.1 – Les produits des services représentent 4,71 % des recettes de fonctionnement (0,271 M€). Ils sont essentiellement constitués de la participation des familles aux frais de fonctionnement des différents services payants de la commune. Ces produits seront en baisse en 2020 en raison de la crise du COVID-19.

3.2 – Les impôts et taxes directs (3,302 M€ soit 57,33 % des recettes) : l'évolution des bases s'effectue de la manière suivante par rapport à 2019 :

- +0,9 % pour la Taxe d'Habitation (T.H.) ;
- +1,2 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti (T.F.B.) ;
- +1,2 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (T.F.N.B.) ;

Ce montant est fixé à 2,539 M€.

Il n'est pas proposé cette année d'augmentation des taux communaux :

TAXES	2019	2020
Taxe d'Habitation	15,32	Non concernée*
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	17,06	17,06
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	29,72	29,72

* Compte tenu de la suppression de la Taxe d'Habitation prévue en 2021, le taux est gelé en 2020. Le vote de l'assemblée délibérante ne portera donc que sur le taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les autres produits fiscaux d'importance sont les dotations de la Métropole Aix Marseille Provence (0,174 M€), la taxe sur l'électricité (0,140 M€), la taxe additionnelle aux droits de mutation (0,310 M€). Le produit de la taxe de séjour figure pour un montant évalué à 0,030 M€.

3.3 – Les dotations et participations (1,168 M€ soit 20,27 % des recettes) sont essentiellement constituées :

- de la dotation forfaitaire versée par l'Etat (fixée à 0,525 M€ - toujours légèrement en baisse par rapport à 2019 : 0,529 M€),
- de la dotation de solidarité rurale, quant à elle légèrement en hausse à 73 725 € (72 130 € perçus en 2019),
- de la dotation nationale de péréquation pour 62 895 € (69 883 € en 2019),
- des participations versées par la C.A.F. au titre du Contrat Enfance pour les activités crèche, centre de loisirs, carrefour des jeunes évaluées à 0,370 M€,
- l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) estimé à 0,016 M€ au titre des dépenses de fonctionnement éligibles (entretien et réparation de bâtiments et voirie),
- de diverses attributions de compensation versées par l'Etat pour les exonérations fiscales qu'il consent à certaines catégories de contribuables (1,035 M€ estimés).

3.4 – Les produits de gestion courante figurent pour un montant de 0,047 M€ (0,82 % des recettes).

3.5 – Le remboursement par l'assureur des traitements des agents titulaires en arrêt de travail a été évalué à 0,085 M€ (1,47 % des recettes).

3.6 – Les produits exceptionnels, intérêts de la dette récupérable remboursés par la Métropole et opérations d'ordre entre sections sont estimés à 0,014 M€ (0,23 % des recettes).

3.7 – Une partie de l'excédent 2019 de fonctionnement est inscrit au budget de fonctionnement 2020 pour 873 713,16 € soit 15,17 % des recettes.

4 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 – Le remboursement du capital des emprunts figure pour un montant de 0,144 M€.

4.2 – L'amortissement des subventions pour le matériel informatique de l'école élémentaire, le matériel de verbalisation de la police (opération d'ordre) est transcrit pour 0,009 M€.

4.3 – Les opérations inscrites au budget sont les suivantes :

Opérations	Montant en €	Détail opération
2051 – Concessions et droits similaires	55 260,00	➤ Acquisition de logiciels pour les services
2113 – Terrains aménagés autres que voirie	266 000,00	➤ Aménagement d'un skate-park ➤ Plateforme viabilisée pour local rugby (bâtiment réalisé par le rugby club) ➤ Création / réfection de cheminements piétons
2116 – Cimetières	30 000,00	➤ Réfection / mise en accessibilité allées cimetière ➤ Reprises de concessions
2117 – Bois et forêts	36 000,00	➤ Mise en valeur patrimoine forestier communal
2128 – Aménagement terrains	53 000,00	➤ Aménagement d'espaces plantés ➤ Réfection accès complexe sportif ➤ Réfection accès parking arrière hôtel de ville ➤ Travaux falaise ZAC Jérôme
21318 – Constructions - autres bâtiments publics	210 000,00	➤ Démolition/réalisation locaux CCFF/Asso/Service Technique
2135 – Aménagement des constructions	293 192,00	➤ Remplacement de menuiseries, serrureries ➤ Remplacement alarmes ➤ Travaux toiture, cour et traitement d'air CML ➤ Rénovation anciens abattoirs ➤ Installation voiles ombrage crèche ➤ Réfection du système CVC du Centre Malraux
2152 – Installations de voirie	30 000,00	➤ Acquisition totems d'entrées de ville
2182 – Matériel de transport	52 000,00	➤ Acquisition d'un véhicule armé CCFF
2183 – Matériel informatique	5 000,00	➤ Remplacement matériel informatique divers services

2188 – Autres immos corporelles	34 800,00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition électroménagers tous services ➤ Acquisition de matériels pour la police ➤ Acquisition de ventilateurs école primaire ➤ Acquisition terminal paiement pour régies ➤ Acquisition de matériels cantine et entretien ➤ Acquisition de matériels technique et sportif ➤ Acquisition matériels fêtes et cérémonies ➤ Acquisition de rideaux foyer des anciens
2313- Immos en cours - Constructions	756 496,02	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabilitation de l'hôtel de ville ➤ Création d'un dojo ➤ Création de bureaux pour l'urbanisme ➤ Faisabilité réhabilitation école élémentaire (géomètre, étude de sol) ➤ Aménagement locaux associatifs 4 chemins
2315 – Installations matériels et outillages techniques	90 000,00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux neufs réseau d'éclairage public ➤ Travaux VRD pour connexion fibre et caméras
TOTAL	1 911 748,02	

5 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

5.1 – Le virement de la section de fonctionnement est inscrit pour 0,449 M€ (opération d'ordre).

5.2 – Le F.C.T.V.A. figure pour un montant de 0,308 M €.

5.3 – Les subventions (au titre de l'exercice 2020) figurent pour un montant de 0,117 M€.

5.4 – L'amortissement des immobilisations : 0,193 M € est une opération d'ordre.

5.5 – La souscription d'un emprunt pour un montant de 720 000 € permettant de couvrir les dépenses de réhabilitation de l'hôtel de ville.

5.6 – Le reliquat de 0,010 M€ correspond aux écritures d'ordre nécessaires à la constatation de recettes provenant de la dette récupérable, versées par la Métropole au titre des compétences transférées au 1^{er} janvier 2018.

C O N C L U S I O N

Les marges de manœuvre destinées à dégager des crédits pour l'investissement sont toujours étroites.

Toutefois, le budget 2020 permet de poursuivre le programme ambitieux engagé depuis 2015. Après l'extension de la crèche et la création d'un dojo dans les locaux de l'ancienne crèche, les plus gros projets à réaliser cette année sont :

- la réhabilitation de l'hôtel de ville pour laquelle la commune va recourir à l'emprunt,
- la démolition/reconstruction du local CCFF-Association,
- la réalisation d'un skate-park.

A côté de ces gros investissements, il est nécessaire de continuer à dégager des crédits pour l'investissement « courant » comme la réhabilitation ou la rénovation des bâtiments communaux, l'acquisition de logiciels plus performants pour une optimisation du fonctionnement des services municipaux, le remplacement des matériels et outillages techniques, le remplacement du véhicule armé du CCFF, l'entretien des terrains et le déploiement de la fibre pour la vidéo protection.

En ce qui concerne le fonctionnement, compte tenu du faible niveau des dotations de l'Etat, dès que des possibilités d'économies sont identifiées, les contrats sont renégociés, les différentes procédures de marchés publics sont utilisées pour permettre à la collectivité d'obtenir la qualité pour le meilleur prix, le fonctionnement et l'organisation des services sont optimisées.

L'objectif consiste donc à contenir les dépenses malgré les attentes toujours plus élevées des administrés et les normes réglementaires exponentielles budgétivores imposées aux collectivités.